

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

Numéro 154 - juillet 2012

L'inFO44



## 9 juillet 2012 CAP de mutations (FGP)

Cette CAP a été préparée dans des conditions difficiles. Il faut dire que nos services RH sont en sous-effectif pour diverses raisons. FO s'est inquiétée en séance de la situation extrêmement tendue dans les deux entités qui constituent les Ressources Humaines (FF et FGP) ce qui forcément engendre de la souffrance au travail ... une prochaine fusion n'est sans doute pas étrangère à tout cela.....

Du coup, les documents ne sont pas toujours aussi complets que par le passé ... il faut faire avec ...et pour les représentants des Personnels, ce n'est pas toujours aisé d'autant que les CAP et les réunions informelles s'enchaînent....



S  
P  
É  
C  
I  
A  
L

C  
A  
D  
R  
E  
S

B

### Situation au 1er septembre 2012

#### Aucune arrivée en B !

36 postes vacants	11 B	25C
-------------------	------	-----

Concernant le nombre important de vacances en C, cela vient des affectations des promus C par liste d'aptitude ....

5 départs en retraites	2 mutations externes au 44	2 mutations internes Hors CAP
1 promotion en A (concours)	2 promotions en A par liste d'aptitude	Aucune arrivée

Il restait en "stock" 14 demandes de mutations dans le système à l'ancienneté de la demande. Il n'en reste plus que 8 à l'issue de la CAP. Il y avait également 36 demandes avec le critère de l'ancienneté administrative.

FO est intervenu sur 4 dossiers sociaux<sup>1</sup> en alertant la Direction sur des situations d'agents qui demandent à être regardée de très peu et ce, de manière urgente. Si notre Direction fait preuve d'attention face aux difficultés sociales des personnels, elle ne dispose que de peu de marge de manœuvre, plus particulièrement pour les B du fait de l'absence d'arrivée dans le département.

A la précision de l'administration sur le taux actuel de couverture de 98,26%, FO a également rétorqué que la Loire-Atlantique a longtemps, en ce qui concerne la FGP, payée un lourd tribut avec les "paramètres transversaux" de feu l'outil de répartition des Emplois (ORE) qui décimait les département qui avaient peu de rotation avec un âge moyen élevé.

Concernant plus particulièrement Carquefou poste en charge des taxes d'urbanismes, l'administration n'est pas en mesure de nous préciser les mouvements qui seront liées au prochain transfert de cette mission, car cela relève du national. Il nous a toutefois été précisé que cela irait décroissant puisque les collègues continueront de recevoir pendant plusieurs mois, les émissions relatives aux permis de construire, jusqu'à mars 2011 inclus (+1 an).


A la question de FO sur les catégories des personnels (A, B ou C) qui seront touchés par la restructuration, l'administration n'a pas été en capacité de répondre.

Concernant les affectations des listes d'aptitude, la règle édictée par notre DRFiP a été maintenue pour de nombreux collègues à l'exception de 3 d'entre eux. Il est vrai que cela permet à beaucoup de collègues de ne pas se retrouver dans des difficultés importantes mais il y a toujours l'exception qui confirme la règle. A FO, on se réjouit que des collègues qui avaient fait l'effort de s'éloigner de leur domicile dans les années passées lors de leur promotion, aient cette fois obtenus leur rapprochement ! .

1 Si FO est en mesure d'intervenir c'est parce que des collègues n'ont pas hésité à nous faire part de leurs difficultés. N'hésitez pas si vous êtes dans ce cas ! Nos militants FO DGFIP44 sont à votre disposition pour tenter de trouver une solution, quitte à vous accompagner auprès de la Direction accompagné d'un militant FO DGFIP44...

Mutations internes et affectations des arrivants		
Prénom Nom	Vient de :	Va à :
	<p align="center"><b>Documents non disponibles</b></p> <p>Désormais pour obtenir ce type d'informations vous devez prendre contact avec Chrystelle TONNELIER, Secrétaire Départementale de <b>FO DGFIP44</b> ou demander à recevoir les informations de la section par courriel.</p>  <p><b>Pour cela, rien de plus simple !</b> Il suffit de nous adresser une demande par courriel à : <a href="mailto:fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr">fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr</a></p> <p><small>Nouvelle obligation faite aux Organisation Syndicales par la circulaire DGFIP en date du 22 août 2011, "relative au conditions d'exercice du dialogue social".</small></p>	



Affectations des promus B par liste d'aptitude		
Prénom Nom	Affectation actuelle	Affectation comme contrôleur
	<p align="center"><b>Documents non disponibles</b></p> <p>Désormais pour obtenir ce type d'informations vous devez prendre contact avec Chrystelle TONNELIER, Secrétaire Départementale de <b>FO DGFIP44</b> ou demander à recevoir les informations de la section par courriel.</p>  <p><b>Pour cela, rien de plus simple !</b> Il suffit de nous adresser une demande par courriel à : <a href="mailto:fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr">fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr</a></p> <p><small>Nouvelle obligation faite aux Organisation Syndicales par la circulaire DGFIP en date du 22 août 2011, "relative au conditions d'exercice du dialogue social".</small></p>	

A notre grand regret, nous n'avons pas été en mesure de défendre les collègues de la catégorie C (n'ayant plus de représentant dans cette catégorie depuis les dernières élections).

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ [fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr). - <http://www.fo-dgifip-sd.fr/044/>

**Permanences** VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)